

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MME JOSIANE SUDAN-GIRARDIN, DÉPUTÉE (PDC-JDC), INTITULÉE "MANQUE DE PERSONNEL QUALIFIÉ DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ DANS LE JURA?" (N° 2659)

Le Gouvernement a pris connaissance du contenu de la question écrite citée en marge et souhaite y répondre de la manière suivante.

La problématique de la pénurie annoncée de personnel dans le domaine de la santé est connue du Gouvernement. En 2010, il a chargé un groupe de projet de mener une étude, de proposer une planification des besoins et de proposer des solutions à la pénurie prévisible de personnel de soins. Le Gouvernement marquait ainsi son intention de mesurer, à l'aune cantonale, la problématique de la pénurie, qui a déjà fait l'objet de plusieurs études au niveau national, dont l'étude de l'Observatoire suisse de la santé (Obsan).

Le groupe de projet a dans un premier temps déposé un rapport intermédiaire qui concluait à la nécessité de renforcer les mesures dans les domaines suivants : information/communication, besoins des institutions, conditions cadres générales et spécifiques. Un pôle de mandataires a ensuite accompagné le groupe de projet en vue d'évaluer les effectifs de personnel réels à venir, l'adéquation des métiers et des niveaux de qualification aux missions des institutions, ainsi que l'articulation entre ces profils d'équipes et diverses mesures à mettre en place en termes de formation et de ressources humaines; ceci afin que les institutions jurassiennes de soins disposent du personnel adéquat. Les travaux ont porté sur trois axes de réflexion :

- dresser un portrait du canton et des institutions en ce qui concerne la composition et les caractéristiques principales des équipes de soins et d'accompagnement, en vue de disposer d'une vision et d'une analyse partagée par les différents partenaires. Cette première étape a d'ailleurs donné lieu à une communication publique en mai 2012 ;
- comprendre les profils d'équipe actuels, vérifier les besoins des usagers et penser les équipes de demain, en identifiant le bon "mix" de métiers et de compétences de manière à obtenir une organisation du travail optimale et des résultats de qualité. Ces réflexions sont menées dans le cadre des bonnes pratiques de soins et sont à mettre en parallèle avec les dispositions légales qui régissent l'activité dans les institutions de soins ;
- valoriser les professions de la santé en identifiant les actions possibles au niveau des institutions de soins et de l'Etat pour développer les métiers, les vocations et les emplois/métiers nécessaires. Cette dernière dimension est plus globale et transversale puisqu'elle concerne la santé, mais aussi la formation, et la société dans son ensemble.

Le rapport final du groupe de projet est en voie de finalisation.

Cela étant rappelé, le Gouvernement prend position ainsi sur les cinq questions qui lui sont posées :

1. Le Gouvernement partage les préoccupations de l'Obsan puisque, comme cela est mentionné ci-dessus, il a nommé en 2010 déjà un groupe de projet spécifique pour faire face à la pénurie annoncée de personnel de soins. Il convient de préciser que le choix a été fait de traiter les professions de la santé dites "au pied du lit" et d'y adjoindre également les prestations d'intendance et d'animation, qui sont complémentaires aux équipes de soins. Le groupe de projet, qui réunit l'ensemble des partenaires concernés (institutions de soins, syndicats, OrTra, Départements de la formation et de la santé, Centre d'orientation scolaire et professionnelle, HE-Arc santé), a travaillé de manière globale et transversale.

2. Selon la planification médico-sociale cantonale (PMS) établie en 2010, les besoins en personnel de soins devraient augmenter de près de 50% à l'horizon 2022. Il convient de pondérer cette projection par le nombre et le moment choisi pour les départs en retraite. Une projection moyenne théorique a été établie pour chaque profession sur 10 ans. Ainsi le besoin en personnel supplémentaire par année est estimé à 25 personnes pour les infirmiers-ères, 19 pour les ASSC, 11 pour les aides-soignant-e-s ou avec formation auxiliaire santé et 8 pour les aides sans formation professionnelle. Ces projections ne tiennent pas compte des changements d'orientation de carrière ou de fin de celle-ci, éléments qu'il est difficile de chiffrer, mais sur lesquels une attention particulière devrait être mise afin de réduire le besoin en personnel supplémentaire.
3. Sur la base de chiffres récents, les institutions de soins jurassiennes emploient au total environ un quart de personnel frontalier (y compris intendance et animation). A notre connaissance, la votation du 9 février n'a pas (encore) eu d'effets sur les institutions jurassiennes de soins. Par contre, quelques inquiétudes sur les mesures qui seront mises en place pour répondre à cette initiative sont bien présentes car les besoins en recrutement à l'étranger n'ont pas diminué depuis cette date. Ils risquent même d'encore s'accroître, modérément pour les soignant-e-s au niveau infirmier pour des engagements en cours d'année, particulièrement pour des courtes périodes (remplacements), mais surtout au niveau médical (médecins internes principalement). En effet, le bassin européen (UE 25) est déjà aujourd'hui insuffisant pour certaines disciplines médicales (urgences, pédiatrie, psychiatrie, rééducation notamment) et de nombreuses difficultés se présentent déjà pour obtenir des permis de travail pour les extra-européens. Qu'en sera-t-il demain si les contingents sont insuffisants ? La nécessité d'expliquer en permanence à l'autorité cantonale, puis à Berne, que les disciplines qui ne sont à leurs yeux pas en situation de pénurie, le sont bel et bien pour nos régions moins centrales et non universitaires.
4. Une attention particulière a été portée par le groupe de projet chargé de la valorisation et de la promotion des professions de la santé. Tous les partenaires concernés ont été rencontrés et des travaux ont été menés par des sous-groupes sur plusieurs thématiques : ressources humaines, promotion-marketing et formation. L'OrTra jurassienne santé-social a été largement associée en tant que garante du suivi des mesures. Celles-ci sont au nombre de 22 et certaines d'entre elles ont déjà été mises en œuvre. L'OrTra s'est emparée des recommandations qui la concernent pour les mettre en application. Elle a entrepris des démarches en vue de l'obtention d'un soutien financier auprès du Service de la santé publique et du Fonds cantonal pour le soutien aux formations professionnelles. Si elle obtient les fonds nécessaires, l'OrTra entreprendra la réalisation des mesures préconisées dans le but de promouvoir les professions et les formations de la santé. Pour l'heure, les mesures les plus significatives déjà prises sont l'ouverture, à la rentrée 2012, d'une classe en formation duale (alternance entre école et institutions) d'aides en soins et accompagnement ASA et à la rentrée 2013, d'une classe en voie duale d'assistantes en soins et santé communautaire (ASSC). Toutefois, l'augmentation de personnel formé dans le domaine d'ASSC ne porte pour le moment pas suffisamment ses fruits. A ce titre, l'OrTra devra mettre un accent particulier pour la promotion du métier d'ASSC auprès des différentes populations potentiellement intéressées, notamment les jeunes.
Les écoles dans le domaine de la santé et du social, les institutions, le Centre d'orientation scolaire et professionnelle (COSP) ainsi que l'OrTra sont tout à fait conscients de la nécessité de promouvoir ces métiers et organisent régulièrement des séances d'information. A titre d'exemples l'OrTra participe au Salon interjurassien de la formation, l'Hôpital du Jura organise une journée spécifique, l'EMS2 organise chaque année une journée « Portes ouvertes » et le COSP est étroitement associé aux employeurs et tient à jour un site consacré aux places d'apprentissage et aux formations. Parallèlement, les départements de la formation et de la santé, associés aux mêmes départements neuchâtelois, ont entrepris une réflexion sur les flux financiers, avec le soutien de la HE-Arc santé, afin de trouver des solutions qui permettent aux établissements d'offrir des places de stage sans devoir verser une redevance à la HE-Arc. Le fonds de formation a également été sollicité et a accepté d'appuyer l'OrTra pour donner à celle-ci une plus grande légitimité et une meilleure visibilité. Il a à ce titre versé un subside à l'OrTra pour mettre sur pied

l'organisation des cours interentreprises et mettre en œuvre une partie des mesures proposées.

5. Pour une personne qui dispose d'une expérience et qui veut reprendre un emploi dans le domaine de la santé après une interruption relativement longue, les possibilités suivantes existent : premièrement, diverses formations permanentes sont offertes par les institutions ; deuxièmement, les associations professionnelles comme l'ASI (Association suisse des infirmières et infirmiers) offrent des possibilités de formations complémentaires ; troisièmement, et sans nécessité de disposer d'un 1^{er} CFC, il est possible de faire valider ses connaissances acquises durant sa pratique professionnelle via une procédure appelée VAE (validation des acquis de l'expérience). Un bilan de compétences est établi et les manques identifiés au niveau des connaissances professionnelles peuvent ensuite être comblés dans un délai de cinq ans en suivant un ou des modules complémentaires. Dès que la démonstration de l'ensemble des compétences requises est faite, alors un CFC est délivré à la personne sans que celle-ci ait à passer un quelconque examen. A ces différentes voies s'ajoute la possibilité de passer un examen selon l'article 32, de l'Ordonnance sur la formation professionnelle, qui permet à toute personne ayant occupé un emploi à temps plein pendant au minimum cinq ans dont trois ans dans la profession visée, de se présenter librement aux examens finaux en vue d'obtenir un titre de formation (AFP ou CFC). De plus, une formation raccourcie d'ASSC (sur deux ans) est également offerte par l'Ecole des métiers de la santé et du social (EMS2). Cette formation est destinée prioritairement au personnel actuellement en emploi dans les institutions de soins. Au-delà de sa mission première d'informer et d'orienter les jeunes, le COSP se tient à disposition des personnes qui souhaitent se renseigner sur les possibilités de formation et de réinsertion. Il est à noter encore que les réinsertions professionnelles dépendent souvent de la politique d'engagement des employeurs qui, il faut le relever, jouent le jeu de manière satisfaisante dans le Jura et dans le domaine de la santé. En résumé, le constat et les réflexions sur la valorisation des professions ont démontré que les diverses mesures prises sur le plan individuel existent dans plusieurs institutions de soins et qu'elles donnent satisfaction pour le moment.

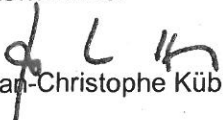
Le Gouvernement suit de près l'évolution de la situation et prendra connaissance prochainement du rapport final. Il est conscient qu'il n'est pas possible de tout prévoir dans le domaine des ressources humaines, particulièrement soumis aux évolutions de la société. Il veillera cependant, selon les prévisions et les éléments dont il disposera, à ce que le personnel adéquat soit formé en suffisance et que les conditions-cadres pour ce faire soient remplies. Il veillera également à ce que les besoins en personnel des institutions coïncident dans le temps au mieux avec l'offre de formation. Par ailleurs, les réflexions menées par les institutions sur les profils d'équipe ont apporté à celles-ci un outil qu'elles seront désormais à même d'utiliser pour actualiser à tout moment, en fonction de l'évolution et de la complexification des tâches, la composition idéale de l'équipe, ce qui permettra une meilleure évaluation des besoins sur les plans quantitatif et qualitatif.

Le Gouvernement garde également à l'esprit le postulat N° 290 déposé en 2009, qui demandait que l'on pallie au manque d'aides-soignant-e-s dans les EMS. Les travaux récemment menés permettront de faire le point globalement sur la question, et pas uniquement en se ciblant sur l'une ou l'autre des professions ou des formations dans le domaine mais en gardant à l'esprit la très grande diversité des professions, des qualifications et des débouchés possibles, que cela soit dans le domaine de la santé ou d'un domaine très proche qu'est celui du social.

Delémont, le 12 août 2014

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le Chancelier


Jean-Christophe Kübler

